

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	22 (1942)
Heft:	2
Rubrik:	Activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant le mois de janvier 1942

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1942

PARIS (Siège de la Compagnie)

Assemblée Générale

Une Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie a eu lieu le 10 janvier 1942. Un compte rendu de la réunion a été publié dans le dernier numéro de la « Revue Économique Franco-Suisse ».

Conseil d'Administration

Le cours de sa séance du 26 janvier, le Conseil d'Administration a entendu un rapport du Chef des Services Commerciaux sur les premiers résultats de l'action de la Compagnie contre la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises, rapport complétant celui qui a été présenté à l'Assemblée Générale du 10 janvier sus-mentionnée. Ce rapport a donné lieu à un échange de vues entre les Administrateurs, notamment au sujet des mesures prises en France pour limiter les importations de textiles suisses, d'une part, et de l'exposition de la haute couture parisienne qui aura lieu à Lyon au mois de mars, d'autre part. Ils ont chargé le Secrétaire Général de se renseigner sur les débouchés qui s'offrent en Suisse aux produits français susceptibles d'être exportés et d'étudier la possibilité de faire entrer en France sous le régime de l'admission temporaire, pour y recevoir un complément d'ouvrage, certains articles suisses. Le Secrétaire Général a reçu également la mission d'obtenir des précisions sur l'interprétation du § 2 de l'article 3 du modus vivendi commercial provisoire entre la France et la Suisse qui traite de l'effet libératoire des versements au clearing.

Comité de Direction

Le Comité de Direction s'est réuni les 7 et 15 janvier. Il a pris connaissance de l'état des travaux du Secrétaire Général en vue de développer les exportations françaises vers la Suisse, et il a approuvé le programme qui lui a été soumis par ce dernier. Ce programme comporte notamment la détermination des marchandises dont la Suisse a particulièrement besoin, opération qui constitue la suite naturelle de la recherche des possibilités d'exportation de la France. D'autre part, le Comité de Direction a discuté des mesures administratives qui semblent entraver particulièrement l'importation en France des broderies suisses.

Commission des Publications et Règlements

Au cours de sa séance du 16 janvier, la Commission des Publications et Règlements a approuvé les différents textes qui ont pris place dans le numéro de janvier 1942 de la « Revue Économique Franco-Suisse » et elle s'est occupée de l'autorisation à obtenir dans le but de majorer le tarif de publicité.

Secrétaire Général

Le nombre des renseignements, tant verbaux qu'écrits, fournis par le Secrétaire Général a sensiblement augmenté en janvier. Les questions portaient surtout sur les points

suivants : formalités douanières, renouvellement des cartes d'identité et fonctionnement du clearing franco-suisse.

Le Service de recouvrement de créances a liquidé avec succès 4 nouvelles affaires. Le Secrétaire Général est intervenu auprès des Autorités compétentes afin que l'Office des Changes revienne sur sa double décision de ne plus accepter le versement des dettes anciennes dont la déclaration n'a pas été faite en temps utile et de limiter étroitement la possibilité d'effectuer des paiements anticipés. Des démarches ont été entreprises en faveur d'une exportation de verrerie française en Suisse et d'une importation d'horlogerie suisse en France.

Le Secrétaire Général a continué ses visites d'information aux Ministères, Comités d'Organisation, Bureaux de Répartition et d'autres organismes officiels, dans le cadre du programme de l'enquête sur la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises. Les réponses des Adhérents de la Compagnie au questionnaire qui leur avait été envoyé le 12 décembre 1941 ont été dépouillées et des pourparlers ont été entamés dans chaque cas où une possibilité d'exportation a été signalée.

Le numéro de janvier de la « Revue Économique Franco-Suisse » est sorti de presse le dernier jour du mois. Au début du mois, un communiqué avait été envoyé à la presse française et suisse pour annoncer la publication du numéro de décembre.

Le Service des Laissez-passer a obtenu des résultats très réjouissants, obtenant satisfaction en faveur des demandes dans la grande majorité des cas, qu'il s'agisse de voyages en zone non-occupée, en zone interdite ou en Suisse. On constate que des laissez-passer permanents ont été obtenus dans une proportion plus forte qu'auparavant.

LYON (Section de Lyon et du Centre)

Comité

Pendant sa séance du 29 janvier, le Comité de la Section a discuté de l'activité de « l'Union des Exportateurs et Importateurs pour les pays nordiques » et des enseignements que la Compagnie pourrait en tirer en ce qui concerne les relations économiques franco-suisses. M. Barbezat, Président du Comité de la Section, a décidé, d'accord avec ses collègues, d'entrer en relation à ce sujet avec M. Potton, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Lyon, pour examiner sur quelles bases une collaboration entre les Chambres de Commerce françaises et la Chambre de Commerce Suisse en France pourrait s'établir.

Le Comité de la Section s'est également occupé de la question du paiement par le clearing des importations algériennes en Suisse. Pour donner satisfaction aux exportateurs algériens qui se plaignent d'attendre trop longtemps leur argent, il envisage de développer les règlements au moyen d'accréditifs en banque.

Secrétaire

Le Secrétaire a été consulté surtout au sujet du fonctionnement du clearing franco-suisse. Il a constaté que les rapports

relatifs à la situation des échanges entre les deux pays qui ont été publiés dans la « Revue Economique Franco-Suisse » ont amené des commerçants et industriels à examiner des affaires nouvelles.

Il s'est mis en rapport avec des industriels de la branche des produits chimiques pour examiner s'il ne serait pas possible d'exporter vers la Suisse certains articles qui sont très demandés par ce pays. Il a recherché des fournisseurs pour des commerçants en France acheteurs de certains produits suisses ou pour des commerçants en Suisse acheteurs de produits français ou nord-africains.

MARSEILLE (Section de Marseille et du Sud-Est)

Comité

Le Comité de la Section s'est réuni le 23 janvier. Il a entendu un rapport du Secrétaire sur les nouvelles dispositions prises en Suisse relativement au commerce franco-suisse : réduc-

tion de la moitié, en valeur, des contingents d'exportation ; gestion globale des contingents ; prise en considération de la situation particulière de chaque territoire français d'outre-mer. Il a discuté, d'autre part, sur la question de l'assurance des risques de saisie maritime des marchandises provenant des colonies françaises et destinées à la Suisse.

Secrétariat

Le Secrétaire de la Section s'est maintenu en rapport constant avec les institutions compétentes en Suisse au sujet de l'évolution de la réglementation des échanges franco-suisses. Il a constaté que les importations suisses en France subissent un arrêt presque complet.

Il a cherché à mettre en relation des acheteurs et des vendeurs pour des gazogènes et de la vanille français, et pour des machines à calculer ou à écrire et des tissus de coton suisses.

De nombreux renseignements lui ont été demandés au sujet du blocage des avoirs français en Suisse et des avoirs suisses en France.

COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Colis de vivres pour Suisses résidant dans l'arrondissement consulaire de Paris

Dans l'arrondissement consulaire de Paris, la « Commission du Colis Secours Suisse », constituée en 1940 par le Comité des Présidents des Sociétés Suisses de Paris, a entrepris l'organisation de la distribution des colis de vivres qui sont envoyés collectivement depuis la Suisse aux ayants-droit. Le soussigné a eu l'occasion de servir d'intermédiaire entre ce Comité et les Autorités fédérales à Berne qui, avec beaucoup de compréhension, ont fait un effort louable pour envoyer à Paris, en octobre, novembre et décembre 1941, plusieurs milliers de paquets.

Malheureusement, à la suite de circonstances absolument imprévisibles et en raison des réelles difficultés à se procurer en Suisse, en peu de temps, plusieurs tonnes de vivres choisies, Berne a dû réduire, par trois fois, au dernier moment, le nombre des paquets primitivement commandés et promis, et une certaine perturbation s'en est suivie lors de la répartition à Paris.

Depuis le 1^{er} janvier 1942 l'organisation des envois de colis collectifs a été concentrée à Berne entre les mains de la Division de Police, au Département de Justice et Police, et

à la suite de cette simplification, on espère pouvoir donner satisfaction aux milliers d'inscrits qui participent à ces distributions faites par la Commission du Colis Secours Suisse.

J'ai pu m'assurer personnellement que toutes les instances, tant à Berne qu'à Paris, qui s'occupent, avec le concours dévoué de nombreux volontaires, de la préparation, expédition et distribution de ces colis, se rendent parfaitement bien compte de l'importance de leur mission, et font un très grand effort pour que les intéressés soient contentés.

Il est rappelé qu'il est toujours possible de recevoir des colis individuels directement de la Suisse, sous condition de ne pas être inscrit aux colis collectifs.

Pour tous renseignements s'adresser à La Commission du Colis Secours Suisse, 8, cours des Petites-Ecuries, Paris (10^e), Tél. : Pro. 47-28.

Chambre de Commerce Suisse en France.

Le Président,
F. BAUMANN.